



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Montreuil, le 8 mai 2024

Réf. : SE/MPM/ 24 – 111

Objet : Demande de libération immédiate des étudiants arrêtés hier à la Sorbonne et à proximité.

À :
Madame Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75005 PARIS

Madame la Ministre,

Hier soir, alors que des étudiants s'étaient rassemblés pacifiquement dans un amphithéâtre à la Sorbonne, des forces de l'ordre ont été envoyées avec une grande brutalité contre eux. Plus de 88 d'entre eux ont été arrêtés, dans la Sorbonne ou à proximité. Ils ont été ensuite transférés de manière discrétionnaire dans divers commissariats parisiens.

FO ESR dénonce cette intervention, demande la libération immédiate de tous ces étudiants et qu'ils ne soient l'objet d'aucune mise en examen, condamnation ou sanction.

Ces étudiants, comme des dizaines de milliers d'autres dans le monde entier, se mobilisent en effet pour Gaza, pour que cesse le massacre des Palestiniens, alors que troupes et chars israéliens sont entrés à Rafah et que l'intention génocidaire du gouvernement et de l'armée d'Israël devient manifeste aux yeux de tous. Leur mobilisation est légitime, elle est juste, elle est l'honneur de l'humanité. FO ESR la soutient pleinement.

Leurs demandes sont également pleinement légitimes, y compris celles concernant la rupture des relations avec le gouvernement israélien et toutes les institutions israéliennes contribuant à la guerre, dont des universités et centres de recherche, l'arrêt de toute fourniture à Israël d'armes ou d'équipements destinés à fabriquer des armes, l'accueil des universitaires et étudiants palestiniens, qui, pour ceux qui ont survécu, sont désormais privés de toute possibilité d'enseigner ou d'étudier. FO ESR rejoint toutes ces demandes des étudiants.

Enfin, FO ESR demande que soient désormais pleinement et partout respectées les franchises universitaires, qui ne sont pas une formalité juridique accessoire que le gouvernement pourrait accommoder selon son bon vouloir mais un principe fondateur de l'Université depuis le XIII^e siècle, élaboré à l'emplacement même de l'actuelle Sorbonne. Violer ce principe et le violer en ce lieu, c'est attenter doublement à ce qu'est l'Université.

Veillez bien agréer, Madame la Ministre, l'expression de mon attachement au service public de l'Université et de ma haute considération,

Sylvain Excoffon, secrétaire général de FO ESR
(foesr@foesr.fr)